

Après l'analyse, par l'INJEP, des protocoles de suivi et d'évaluation des Cités éducatives diffusée en février 2021, vient de paraître le premier rapport annuel du Comité National d'Orientation et d'Evaluation des cités éducatives et ses 22 recommandations.

Les Cités éducatives : Rapport annuel 2020

[Le rapport inaugural du CNOE est un premier bilan d'étape permettant de donner une visibilité au programme, de promouvoir la démarche des Cités éducatives, de souligner les premiers acquis mais aussi les points de vigilance qui peuvent être identifiés dans cette phase de lancement. Il s'organise autour de trois grandes parties : Le premier chapitre présente les principales caractéristiques et l'originalité de la démarche et du programme des Cités éducatives; le deuxième chapitre analyse les modes de gouvernance et de pilotage mis en place progressivement dans la phase de lancement de ce programme multi partenarial; le troisième chapitre évoque quelques premiers éléments de bilan de cette démarche à l'épreuve de la crise sanitaire. Au sein de ce rapport, et comme le veut la mission du CNOE, 22 recommandations ont été formulées. Elles permettent d'afficher les ambitions et les perspectives des Cités éducatives.](#)

[Comité national d'orientation et d'évaluation \(CNOE\) \(2021\)](#)

[1]

Bref rappel de ce que sont les cités éducatives

Programme phare porté par les Ministères de la politique de la ville et de l'éducation nationale, la cité éducative se veut un écosystème mobilisant toutes les ressources éducatives dans la vie extra-scolaire et scolaire d'un enfant de son plus jeune âge à sa vie de jeune adulte (0-25 ans).

Ce programme gouvernemental, issu d'expériences de terrain, vise à conforter le rôle de l'école, garantir la continuité éducative, et ouvrir le champ des possibles aux enfants, élèves et jeunes des grands quartiers concernés.

Cette impulsion dynamique avec les collectivités et les associations bénéficie d'un accompagnement renforcé de la préfecture et d'un principal de collège dédié dans chaque cité éducative.

Sur candidature des territoires,

- 80 cités éducatives ont été labellisées, pour une durée de 3 ans (2020_2022)
- 47 nouvelles cités éducatives sont en cours de labellisation (2021_2023)
- 74 autres cités éducatives débiteront leur processus de labellisation à partir du 30 septembre prochain.
- Les cités éducatives devraient être au nombre de **200 en 2022**.

Le CNOE, qu'est-ce que c'est ?

Le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives, présidé par Sylvie CHARRIERE, députée de Seine-Saint Denis, a été installé par le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministre de la Ville et du Logement, le 26 novembre 2019 à l'Assemblée nationale.

Instance de réflexion et d'analyse indépendante constituée de **30 membres** (usagers, élus, experts et représentants associatifs), le CNOE contribue à observer la pertinence de la démarche « Cités éducatives » et son efficacité, tant dans sa mise en œuvre sur le terrain que dans le travail de coordination interministériel.

Le CNOE émet des avis, des propositions et des recommandations pour participer au bon

fonctionnement, présent et futur, des Cités éducatives. Il a pour vocation d'éclairer les acteurs des 80 cités éducatives durant la période d'expérimentation de 2019 à 2022 et de faire des recommandations aux pouvoirs publics dans des avis publics et dans un rapport annuel.

Que dit le rapport du CNOE sur les cités éducatives ?

Le rapport inaugural du CNOE est un **premier bilan** d'étape permettant de donner une visibilité au programme, de promouvoir la démarche des Cités éducatives, de souligner les premiers acquis mais aussi les points de vigilance qui peuvent être identifiés dans cette phase de lancement.

Il s'organise autour de **trois grandes parties** :

Le premier chapitre présente les **principales caractéristiques et l'originalité de la démarche et du programme des Cités éducatives** ;

- Une démarche globale de 0 à 25 ans, articulant l'ensemble des temps éducatifs
- Une démarche expérimentale visant la labélisation de territoires à haute valeur éducative
- Textes règlementaires, de cadrage et de guidage
- Le renforcement des partenariats institutionnels
- Mise à disposition de moyens humains et financiers
- Les principales étapes du lancement de la démarche

Le deuxième chapitre analyse **les modes de gouvernance et de pilotage mis en place** progressivement dans la phase de lancement de ce programme multi partenarial ;

- Le pilotage national : La coordination nationale, Constitution d'un réseau de partenaires institutionnels, Animation du réseau, Le CNOE
- Gouvernance et pilotage territorial : Niveau méso et niveau opérationnel de la cité éducative
- Evaluation et revues de projets

Le troisième chapitre évoque quelques premiers éléments de bilan de cette démarche à l'épreuve de la crise sanitaire.

- Cartographie des acteurs
- Mise en œuvre des plans d'action
- Impact de la crise sanitaire
- Analyse budgétaire et financière

Au sein de ce rapport, et comme le veut la mission du CNOE, **22 recommandations ont été formulées**. Elles permettent d'afficher les ambitions et les perspectives des Cités éducatives.

Fichiers joints:  [rapport_cnoe_cites_educatives.pdf](#) [2]

Dates: Mercredi 23 juin 2021 - 13:30

URL de la source (modifié le 20/02/2023 - 15:20): <https://www.irev.fr/thematiques/education-jeunesse-parentalite/cites-educatives/cites-educatives-ressources-et-acteurs-4>

Liens

[1] http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=33880

[2] https://www.irev.fr/sites/default/files/rapport_cnoe_cites_educatives.pdf